

Attestation sur l'honneur relative à l'identification des héritiers d'une Succession

A quoi sert l'attestation des héritiers ?

L'attestation, signée de l'ensemble des héritiers, vous permet d'effectuer les opérations suivantes :

- Obtenir le débit sur le solde des comptes bancaires du défunt afin de régler les actes conservatoires dans la limite de 5 000 € sur présentation des justificatifs (factures des obsèques, trésor public,...).
- Obtenir la clôture des comptes du défunt et le versement des sommes y figurant, dès lors que le montant total des sommes détenues par l'établissement est inférieur à 5 000 €.

NOM et PRENOM du DEFUNT :

.....
.....

Je soussigné (Nom, Prénom, Domicile, Qualité) :

.....
.....

Je Certifie que le règlement de la succession ne nécessite pas la rédaction d'une dévolution successorale, à savoir :

- Qu'il n'existe pas de testament (Un certificat d'absence d'inscription de dispositions de dernières volontés doit être demandé via le fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV))
- Qu'il n'existe pas de contrat de mariage
- Que le défunt n'a pas fait de donation
- Que la succession ne comporte aucun bien immobilier

Je certifie en outre,

- Que je suis mandaté par les autres héritiers pour les représenter et qu'à ce titre ceux-ci m'autorisent à percevoir pour leur compte les sommes figurant sur les comptes du défunt et/ou à clôturer ces derniers
- Qu'il n'y a ni procès, ni contestation en cours concernant la qualité d'héritier ou la composition de la succession
- Que la liste ci-dessous recense de manière exhaustive l'ensemble des héritiers du défunt :

-
..
-
.
-
.

.....
.
.....
.
.....
.
.....
.
.....
.
.....
.

Liste des pièces justificatives à fournir obligatoirement :

L'héritier qui effectue la démarche auprès de l'établissement bancaire doit fournir les documents suivants :

- Son extrait d'acte de naissance
- Les extraits d'actes de naissance de chaque ayant droit désigné dans l'attestation
- Un extrait d'acte de naissance du défunt et une copie intégrale de son acte de décès
- Si le défunt était marié, un extrait d'acte de mariage du défunt
- Un certificat d'absence d'inscription de dispositions de dernières volontés.

Vous pouvez vous le procurer auprès de l'association pour le développement du service notarial (ADSN) ou auprès du fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV).
La production du certificat d'absence d'inscription de dispositions de dernières volontés coûte 18€.

J'atteste que le présent document comporte la signature de l'ensemble des héritiers.

Par ailleurs, je reconnais être le seul responsable en cas d'attestation mensongère ou erronée.

Réalisé à _____ L e _____
Signature de la personne attestant de l'identification des héritiers

Signature de l'ensemble des Héritiers (Indiquer Nom, Prénom, Date de naissance et Qualité de l'héritier)